

Image not found or type unknown



Recipisé d'un titre de séjour

Par **rabanne**, le **08/12/2010** à **14:42**

Bonjour,
je viens au prés de vous pour quelque renseignements j'avais déposer un titre de séjour parent d'enfant francais je suis rentré en france sans visa j'avais avant une obligation de quitter la france a mon 1er demande de titre de sejour en tant que conjoint francaise mais la je viens de recevoir un récipicé pour la demande que je viens de faire en tant que parent d'enfant francais un récipisé de 3 mois en m'interdisant de travail je voulais savoir si se récipicé veux dire que je vais avoir un titre de séjour oubien je vous remercie

Par **chris_ldv**, le **08/12/2010** à **16:27**

Bonjour,

Non le récépissé signifie uniquement que votre demande de titre de séjour est en cours d'étude par le service des étrangers de la préfecture.

Au final la demande peut être acceptée ... ou rejetée.

Cordialement,